



Nombre d'espèces végétales de la région

[Richesse spécifique* de la flore indigène* régionale]

La détermination des aires d'origines des plantes, importante pour juger de l'indigénat* ou non d'une espèce, influe sur le nombre d'espèces considérées comme originaires de la région. Il en est de même de la taxonomie* qui permet de confirmer si l'on a affaire à une espèce à part entière, à un hybride ou à une variation morphologique mineure (variété).

L'effort de prospection influe aussi sur la connaissance de la richesse floristique des territoires : plus elle est élevée, plus la probabilité de découvrir de nouvelles espèces dans le territoire considéré est importante. Elle permet aussi de constater, malheureusement, que certaines plantes ont disparu.

L'évolution des connaissances précitées permet de conclure que la région Nord - Pas-de-Calais abrite en 2010 1 138 espèces indigènes de flore comprenant les plantes à graines (Spermatophytes*) et les fougères et plantes alliées (Ptéridophytes*). Ce chiffre, pour mémoire, était de 1 156 espèces en 2005.

Contexte

La richesse spécifique est le nombre d'espèces présentes dans un territoire considéré. La notion d'indigénat est importante, car le fait de ne pas la prendre en compte impliquerait de comptabiliser les plantes de jardins et des balcons, des plantations urbaines, etc. Ceci n'a guère de sens au regard de la compréhension du fonctionnement des écosystèmes* régionaux. Seules sont prises en compte les espèces sauvages dont la présence est attestée ou présumée avant l'an 1500, date à partir de laquelle les échanges commerciaux, notamment avec le continent nord-américain, ont introduit de nombreuses espèces exotiques sur notre territoire.

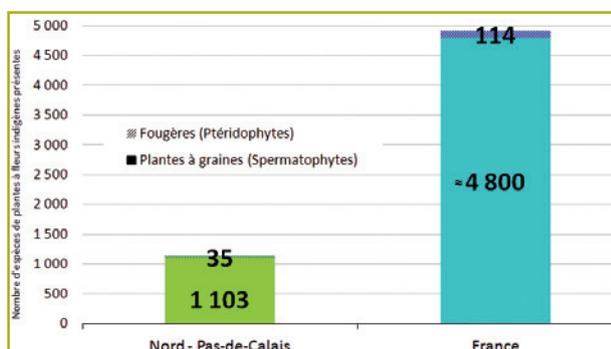
La richesse spécifique est un élément important pour apprécier la qualité d'un écosystème. À grande échelle, elle est le plus souvent corrélée à une grande diversité d'habitats*, comme par exemple sur le littoral (dunes, zones humides* arrière-littorales, tourbières, falaises, levées de galets, etc.) ou sur les coteaux calcaires* (pelouses*, bois, lisières, etc.). Elle résulte de la multiplicité des conditions écologiques locales : variété des substrats* géologiques, des conditions hygrométriques, des microclimats, des modes d'exploitation des sols par l'Homme. À titre d'exemple, c'est la commune d'Ambleuse, dans le département du Pas-de-Calais, qui présente la richesse spécifique la plus élevée de la région (599 espèces, soit plus de la moitié de la flore régionale). *A contrario*, elle est moins élevée sur les territoires uniformisés comme les zones de grandes cultures ou les secteurs urbanisés.

Résultats

Selon l'état des connaissances de 2010, la région Nord - Pas-de-Calais abrite 1 138 espèces végétales indigènes, en comptant les plantes à fruits (Angiospermes*), les Conifères, et les plantes vasculaires* se propageant par des spores comme les fougères et les prêles. Les mousses n'entrent donc pas dans ce bilan (il ne s'agit pas de plantes vasculaires). Cette valeur est à comparer avec le nombre estimé de 4 900 espèces indigènes présentes en France.

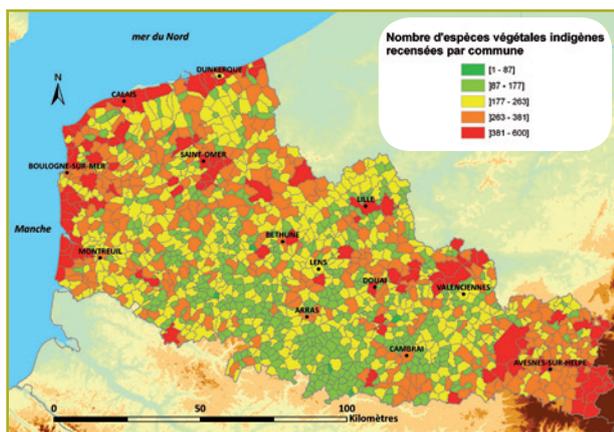
Pour mémoire, ce chiffre était de 1 156 espèces en 2005.

Nombre d'espèces de plantes à fleurs et de fougères indigènes présentes en France et dans le Nord - Pas-de-Calais en 2010 (source : ORB NPdC d'après CBNBI, 2012)



Répartition communale de la richesse spécifique végétale du Nord - Pas-de-Calais en 2011

(source : ORB NPdC d'après CBNBI, 2012)



Le nombre d'espèces indigènes végétales par commune est très hétérogène dans la région Nord - Pas-de-Calais. Il est généralement maximal dans les communes littorales.

Ce qu'il faut en penser

La baisse de la richesse spécifique entre 2005 et 2010 s'explique pour les raisons suivantes :

- certaines espèces considérées jusqu'à présent comme indigènes ne le sont pas. C'est par exemple le cas du Galéopsis à fleurs panachées (*Galeopsis speciosa*), originaire d'Europe centrale ;
- le statut de quelques espèces a été révisé : certaines ne sont plus considérées comme des espèces à part entière, mais comme des hybrides ou de simples variantes morphologiques d'autres espèces ;
- le bilan entre les espèces présumées disparues et retrouvées, et les espèces effectivement disparues ou présumées disparues est négatif. Globalement, la région a perdu huit espèces entre 2005 et 2010. L'érosion de la biodiversité végétale se poursuit donc à l'heure actuelle.

De plus en plus d'initiatives publiques et privées visant à accroître la richesse spécifique de certains territoires voient le jour et sont de pertinence variable.

La recherche systématique d'un accroissement de la biodiversité sur le seul critère de l'augmentation de la richesse spécifique par des apports anthropiques* ne doit pas être une fin en soi pour plusieurs raisons :

- certains milieux sont naturellement pauvres en espèces. C'est par exemple le cas des tourbières* acides ou des falaises, en raison des conditions difficiles qu'elles offrent aux espèces végétales. Celles qui parviennent à se maintenir sont toutefois très spécialisées et à haute valeur patrimoniale*. Il est donc important de limiter les objectifs de gestion, lorsqu'ils sont nécessaires, à une optimisation de la biodiversité (gestion différenciée ou gestion écologique, par exemple) et non à sa maximalisation ;
- l'apport artificiel d'espèces dans les milieux naturels* nuit à la naturalité* des espaces et tend parfois vers le "jardinage" plutôt que vers la gestion écologique des milieux dont l'objectif est la restauration et le

maintien du patrimoine naturel sauvage. C'est par exemple le cas des "gazons fleuris" dont la présence ne résulte pas, comme c'est le cas pour les espèces sauvages, de l'évolution naturelle des milieux ;

- certaines espèces exotiques importées peuvent entrer en compétition avec des espèces locales et fragiliser les populations indigènes (notamment lorsqu'il s'agit d'espèces exotiques envahissantes*) ;
- le fait de planter ou de semer des espèces génétiquement proches des espèces sauvages est susceptible d'entraîner des pollutions génétiques de la flore locale. Celles-ci entraînent de fait la perte de caractères spécifiques issus de l'adaptation aux conditions locales, ou introduisent des caractères qui dénaturent certaines espèces (bleuets des champs à fleurs doubles, roses blanches, etc.).

La richesse spécifique floristique n'est pas optimale dans la région : elle s'est globalement réduite de 10 % en un siècle.

Méthode

Cet indicateur définissant notamment le statut d'indigénat a été calculé à partir de l'inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais. Celui-ci a été actualisé en 2011 à partir des données acquises jusqu'en 2010. Le calcul de la richesse spécifique végétale du Nord - Pas-de-Calais n'inclut ni les espèces non vasculaires telles que les mousses (Bryophytes*) ou les algues, ni les espèces exotiques.

La cartographie communale de la richesse spécifique de la flore indigène a été établie à partir des observations issues de la base de données DIGITALE du Conservatoire botanique national de Bailleul.

En savoir plus

- Voir fiches 2010 et 2011 " Nombre d'espèces végétales disparues "
- DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) [Serveur]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2003. Version 2.612.8 (date d'extraction: 30/06/2012)
- IFEN, 2000. *La flore de France, enjeu majeur de la politique de conservation de la nature*. Les données de l'environnement, IFEN, Orléans, 4 p.
- TOUSSAINT, B. [coord.], 2005. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version 3a. CBNBI, Bailleul.
- TOUSSAINT, B. (coord.), 2011. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas de Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°4b. Centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord - Pas de Calais. CBNBI, Bailleul, I-XX, 62 p.

Sites internet

- Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI) : www.cbnbi.org
- Ministère de l'Écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>